



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

10 AOÛT 2020

**Compte rendu de la réunion sur la ligne nouvelle Montpellier Perpignan
jeudi 11 juin 2020 - Préfecture de l'Hérault**

M. Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, ouvre la réunion en expliquant que l'objectif de cette réunion est de préparer un prochain COPIL avec l'ensemble des co-financeurs après le second tour des élections municipales.

Le projet de ligne ferroviaire nouvelle entre Montpellier et Perpignan est un projet déterminant pour la région Occitanie et l'objectif est d'aboutir à la déclaration d'utilité publique dans les meilleurs délais tout en sécurisant les différentes étapes de la procédure.

Mme Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie, prend acte de la reconnaissance législative de cette ligne nouvelle par l'entrée en vigueur de la Loi d'Orientation des Mobilités et rappelle l'objectif fixé en décembre dernier par le Secrétaire d'État aux Transports de lancer le processus d'enquête publique au second semestre 2020.

M. Jacques WITKOWSKI, préfet de l'Hérault, rejoint ce qui a été dit sur le calendrier de l'enquête publique et fait part de son souci que les délais de procédure soient réduits au maximum.

Mme SAURA et M. ALADERN, SNCF Réseau, présentent le projet en faisant un rappel de l'historique et des objectifs poursuivis. Suite aux différentes orientations récentes, une volonté forte des partenaires s'est exprimée pour relancer le projet.

Sans attendre le prochain COPIL, SNCF Réseau a saisi la commission nationale du débat public (CNDP) le 25 mai dernier. Suite à l'audition du 3 juin, la CNDP a décidé qu'il y a lieu de poursuivre la concertation assurant la bonne information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique, sur la partie du projet soumise à la prochaine enquête publique, à savoir la première phase du projet entre Montpellier et Béziers (la participation du public est prévue à ce stade en novembre et décembre 2020). Deux garants ont été nommés : Madame Sofia ALIAMEY et Monsieur GUIHENEUF. Les garants établiront un rapport annuel qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Précédemment, SNCF Réseau a remis aux services de l'État, en mai 2016, une première version du dossier d'enquête d'utilité publique, portant sur le projet complet Montpellier – Perpignan, conformément à la feuille de route fixée par la décision ministérielle n°3. Suite à la décision ministérielle n°4, une seconde version du dossier d'enquête avec un projet phasé a été remise aux services de l'État le 30 août 2017.

Afin de sécuriser l'enquête d'utilité publique à venir sur la première phase du projet, Montpellier - Béziers, certaines parties du dossier d'enquête d'utilité publique de 2017 doivent être actualisées :

- Prise en compte de l'évolution du contexte du projet et de la réglementation (LOM, PIG, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, etc.) ;
- Dossier d'évaluation socio-économique ;
- Études environnementales, notamment les études relatives à la biodiversité.

Pour l'offre TER intégrée dans l'étude socio-économique, Mme Carole DELGA précise que les attentes de la Région sont connues et ont déjà fait l'objet d'échanges avec l'Etat et SNCF Réseau. SNCF Réseau précise qu'un travail collaboratif avec les services de la Région devra être mené afin de caler les hypothèses à l'horizon de réalisation du projet et de sa mise en service.

Cinq scénarii ont été étudiés en lien avec les services de l'État, dont deux répondent aux critères préétablis :

- Lancement de l'enquête publique au plus tôt
- Organisation de la concertation demandée par la CNDP
- Sécuriser le dossier d'enquête et la DUP afin de limiter les risques de recours contentieux
- Respecter les décisions ministérielles du projet
- Maintenir la possibilité des deux options de financement permises par la loi : classique ou création d'une société de financement
- Étudier les modalités de financement du projet et signer un protocole d'intention de financement des travaux avant la saisine du secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Ce protocole étant, par ailleurs, une pièce obligatoire du dossier d'enquête (cf. jurisprudence).

Le scénario optimisé permettrait de déposer le dossier d'enquête publique en préfecture à la fin du 1er trimestre 2022, le second, avec des délais classiques, en septembre 2022. Le scénario optimisé semble celui à privilégier. Les études actualisées sont nécessaires pour la saisine de l'Ae-CGEDD et du SGPI afin de leur permettre de statuer en ayant une vision complète des différentes dimensions du projet, l'objectif étant de permettre une sécurisation de la DUP.

M. le préfet de l'Hérault indique qu'il est important de lancer l'enquête publique au plus tôt en optimisant les délais compte tenu des futures échéances électorales.

L'État et la Région partagent le fait qu'il faille démarrer l'enquête publique, au plus tard avant fin janvier 2022, idéalement en octobre-novembre 2021. Alternativement, l'enquête aurait lieu à la mi-juin 2022.

Mme SAURA explique que ses services ont bâti un planning théorique prévisionnel avec des délais optimisés au maximum.

Mme Régine BREHIER, présidente du COTECH LNMP, confirme qu'à ce stade le planning théorique est optimisé et qu'il n'est pas possible de s'engager sur un planning plus court. Elle indique toutefois que le COTECH s'engagera à étudier toutes les pistes d'optimisation et soutiendra cette dynamique pour favoriser le gain de délais par la tenue régulière de comités.

M. le préfet de l'Hérault, rappelle que le dossier repris devra prendre en compte les risques inondations pour cette nouvelle ligne, le changement climatique et les risques induits pour la ligne classique afin de garantir la sécurisation des transports publics spécialement sur la partie sétoise.

M. Jean-Luc GIBELIN, vice-président de la Région Occitanie, alerte sur le maintien dans le dossier d'enquête de la gare nouvelle à Béziers qui ne fait pas consensus au plan local. Le débat ne doit pas être ouvert maintenant. Par ailleurs, l'ensemble des élus jusqu'à Perpignan souhaitent avoir l'assurance que le projet LNMP sera réalisé dans sa totalité.

M. le préfet de région confirme que les projets de gares nouvelles sur le tracé sont intégrés dans la 2ème phase du projet. Le dossier d'enquête publique doit respecter les décisions ministérielles du projet et les fonctionnalités actées. Les projets de gares nouvelles seront étudiés en phase 2 et soumis à d'autres débats et à l'enquête publique de la phase 2. Les bonnes formulations dans le dossier d'enquête devront être recherchées sur le sujet des gares nouvelles afin de ne pas figer les projets.

M. Simon MUNSCH, directeur général des services de la Région Occitanie, indique que seule la phase 1 est consensuelle, la phase 2 n'est pas validée par la Région et un débat ultérieur devra également avoir lieu sur la mixité totale de la ligne nouvelle.

M. le préfet de l'Hérault rappelle que le projet LNMP est un maillon de la ligne Paris-Barcelone et que la phase 2 du projet nécessitera des aménagements et des évolutions futures.

Un point budgétaire est ensuite présenté aux participants concernant les études et les acquisitions foncières. SNCF Réseau rappelle que la signature d'une convention financière d'études avec les autres partenaires sera nécessaire afin de pouvoir préparer et lancer l'enquête publique.

Le projet est également éligible à l'obtention de subventions européennes afin de financer les études et les travaux de la LNMP. Ces subventions viendront en fin de remboursement des sommes mises en place par les co-financeurs.

Le prochain COPIL permettra de valider la stratégie de reprise du dossier de déclaration d'utilité publique avec les mises à jour des études, de valider l'engagement des nouvelles conventions de financement des études et de confirmer l'engagement des négociations avec l'ensemble des partenaires pour la conclusion d'un protocole d'intention de financement du projet. Ce protocole devra nécessairement être joint aux études socio-économiques pour saisir le SGPI.

M. le préfet de région clôture la réunion en remerciant chacun pour sa participation.

Liste des participants

Conseil régional Occitanie

- Madame Carole DELGA, Présidente
- Monsieur Jean-Luc GIBELIN, Vice-président en charge des mobilités et infrastructures transports
- Monsieur Simon MUNSCH, Directeur général des services
- Monsieur Pierre FOURNEL, Secrétaire général du Cabinet
- Monsieur Christophe BAZZO, Directeur général adjoint Transport

État

- Monsieur Étienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie
- Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de l'Hérault
- Madame Régine BREHIER, présidente du COTECH, CGEDD
- Monsieur Nicolas HESSE, SGAR Occitanie
- Monsieur Marc ZARROUATI, SGAR adjoint Occitanie
- Monsieur Benoît LEMOZIT, Conseiller mobilités, SGAR Occitanie
- Madame Yamina LAMRANI-CARPENTIER, Directrice régionale adjointe, DREAL Occitanie
- Monsieur Christian GODILLON, Directeur Transports, DREAL Occitanie
- Madame Frédérique MIAILHE, Département Mobilité, Direction Transports, DREAL Occitanie
- Monsieur Christophe GAY, Chef de la mission coordination des politiques publiques, Préfecture de l'Hérault
- Madame Pierrette OUAHAB, Bureau de l'environnement, Préfecture de l'Hérault

SNCF Réseau

- Madame Emmanuèle SAURA, Directrice territoriale Occitanie
- Monsieur Nicolas ALADERN, Responsable projet